



Déclaration liminaire au CHS du 1^{er} octobre 2021

Paris, le 1^{er} octobre 2021

Monsieur le Président du CHS,

Dans la matinée du 16 septembre, un accident d'exploitation a failli coûter la vie à deux agents d'une équipe d'exploitation de Marne Aval. Une manœuvre de vanne non consignée a libéré une quantité importante d'eau brute sur ces deux agents qui en ont réchappé *in extremis*. La direction de SAM aurait été contrainte de reconnaître (bravo à nos collègues de la CGT et de l'UNSA), lors du CHS extraordinaire de SAM qui s'en est suivi, ses erreurs d'organisation : « on doit s'améliorer ». De ce point de vue, il y a beaucoup de travail, en effet. Même après l'accident, la zone n'a pas été consignée : une équipe du laboratoire est intervenue sans aucune information préalable.

À l'usine de la DSAR à Charenton-le-Pont, un « grave accident », selon les termes de la direction, d'un agent du service SGPI est survenu le vendredi 4 juin 2021. La direction nous affirme aussitôt diligenté une enquête du CHS et nul doute que la présence, d'après nos informations, de nombreux témoins permettra d'élucider les circonstances précises de la chute du collègue qui auraient pu en réalité avoir une issue tragique.

Ça fait beaucoup. De manière générale, le SIAAP demande trop aux agents. Et toujours plus : « y-a qu'à, faut qu'on ». Les cadres opérationnels et intermédiaires prennent sur eux pour compenser ce que les collègues des équipes ne sont pas en mesure de faire faute de moyens, notamment humain. La politique d'iso-effectif, conjuguée aux difficultés de recrutement sur les postes vacants dues à la pénurie de travailleurs, notamment dans les métiers de l'industrie, et aux restrictions salariales (gel du point d'indice, non augmentation automatique du régime indemnitaire), ne sont pas sans conséquence ! Et puis quand ça tourne mal, c'est le sermon : il ne fallait pas faire si les conditions n'étaient pas réunies (« triangle du peux »). Prenons-le par tous les bouts, pour le SIAAP, c'est toujours la faute des agents. La preuve par l'audit sécurité de Dupont SS, non ? Allons-donc ! FO ne marche pas, et les agents non plus !

Le SIAAP répond à tout ça par ses « règles vitales » qui seraient un produit des travaux de Dupont SS, eux-mêmes un produit des dernières recherches en neurosciences. Tout un programme ! Depuis que le SIAAP a décidé de mettre en boîte l'esprit et le cœur des agents, les catastrophes s'enchaînent. On se souvient d'un ministre, qui devant l'échec patent de ses mesures, expliquait doctement et sans sourciller que cet échec provenait du fait qu'on n'en avait pas fait assez. Bref, des mesures qui s'avèrent des demi-mesures, ou l'art d'avoir toujours raison. Le problème, c'est que ces énièmes mesures du SIAAP ouvrent la boîte de Pandore de la mise en place d'un mécanisme fondé sur la répression, la délation et la gouvernance des castes. On est loin du statut et tout près du désastre. Le SIAAP doit faire demi-tour : les agents sont des professionnels qui travaillent sur le long terme. Ils ne sont pas des politiciens ou des acteurs qui doivent sans cesse s'interroger sur leur « image » ou leur « crédibilité ». On sait par exemple que Dupont SS demande aux cadres des rapports sur les agents selon des indicateurs. Tout ça dans le dos du CHS !

Un CHS extraordinaire le 1er octobre pour quoi faire ? On peut s'interroger.

Suite à la démonstration de Force Ouvrière qui mettait le SIAAP en face de ses obligations envers les agents et leurs représentants, celui-ci a convoqué, en retard et à une date tardive, le 1er octobre, un CHS extraordinaire, afin de présenter et recueillir l'avis des représentants du personnel sur les dernières évolutions de son protocole sanitaire. Cette révision du protocole du SIAAP, censée prendre en compte la loi 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, modifie trois points :

- Le SIAAP veut rendre obligatoire la vaccination pour le personnel du service médical (agents SIAAP et prestataire) ;
- Le SIAAP veut rendre obligatoire à certaines occasions la présentation du passe sanitaire à la Cité de l'eau et de l'assainissement ;
- Le SIAAP veut remplacer le nettoyage renforcé systématique par un nettoyage « adapté » des surfaces et équipements en fonction du risque de contamination manuportée.

Pour Force Ouvrière, les revendications sont claires et nettes :

- Pas de discrimination des agents sur la base du passe sanitaire ou de l'obligation vaccinale pour une activité professionnelle donnée !
- Aucun agent ne doit payer pour travailler !
- Aucun agent ne doit être suspendu ou perdre son emploi à défaut de passe sanitaire ou de vaccination !
- Le nettoyage renforcé systématique de nos installations est d'autant plus nécessaire que, le télétravail diminuant, la présence du personnel se renforce. Il doit donc *a fortiori* être maintenu !

Or, le protocole sanitaire du SIAAP ainsi révisé est déjà applicable et mis en ligne sur l'intranet. C'est tout à fait inacceptable ! À quoi sert-il de demander au CHS son avis ? À cocher les cases d'un tableur bureaucratique ? Quelle désinvolture de la part du SIAAP ! Enfin, vu les implications du protocole sanitaire, notamment sur le plan disciplinaire, ce serait la moindre des choses de s'assurer que tous les agents et prestataires ont bien eu le protocole et qu'il leur a été expliqué avec sérieux. On est à l'heure actuelle loin du compte !

De plus, des mesures sont déjà prises : le contrat de l'infirmière du pôle Est n'a pas été reconduit. L'infirmière de Seine Centre est suspendue au regard de l'obligation vaccinale pour le personnel de santé. Tout ça alors que nous connaissons une pénurie de médecine professionnelle sans précédent. À SAV, il y avait jadis deux postes d'infirmières. L'un a été fermé tandis que l'autre n'est plus opérationnel depuis plusieurs semaines en raison de l'accident de service de l'infirmière titulaire. Le SIAAP pouvait déroger à la loi du 5 août pour préserver la santé et la sécurité des agents et maintenir l'infirmière de Seine Centre. Que nenni ! L'infirmière aurait même pu être temporairement reclassée pour qu'elle ne se retrouve pas sans revenus. Décidemment, depuis ces dernières années, le calcul égoïste a refroidi les eaux du SIAAP. Du moins, pour les agents.